**Intervention de M. Michel Sapin, ministre des finances
et des comptes publics**

Bonjour à tous et merci de votre présence aujourd’hui.

C’est la première fois que notre comité technique se réunit dans sa nouvelle configuration issue des élections professionnelles du 4 décembre dernier. Je souhaite donc la bienvenue à tous, et notamment à ceux d’entre vous qui siègent pour la première fois, même s’il y a autour de cette table beaucoup de visages connus.

Avant de dire quelques mots d’introduction, nous devons procéder aux formalités d’ouverture de séance.

- La vérification du quorum tout d’abord. Il doit être égal à la moitié des représentants du personnel ayant voix délibérative, soit 8 membres sur 15. Le quorum est atteint. Nous pouvons siéger.

- La désignation des secrétaires de séance ensuite. Pour l’administration, le secrétariat est assuré par M. Regazzo, chef du bureau de l’organisation du dialogue social, et le secrétariat adjoint par l’un d’entre vous à tour de rôle. Il s’agit d’une nouvelle mandature. Nous respectons le nouvel ordre de représentativité. C’est donc à Solidaires finances d’assurer cette fonction. M. Drezet, en êtes-vous d’accord ?

Voilà pour les formalités. Sur le fond, permettez-moi de vous dire quelques mots, comme c’est désormais la tradition.

Lors de notre dernier CTM, en octobre dernier, nous avions parlé de réforme de l’Etat et de la situation des agents. Vous aviez exprimé votre préoccupation quant à l’avenir de notre ministère et nous avions pris, avec Emmanuel Macron, un certain nombre d’engagements sur le maintien du périmètre de nos missions et leur rôle stratégique au sein de l’Etat.

Depuis lors, les travaux conduits dans le cadre de la réforme de l’Etat ont confirmé ces engagements :

La revue des missions de l’Etat a eu lieu, elle a suscité à l’automne beaucoup d’interrogations, mais pour Bercy, elle a abouti finalement à la reconnaissance, au niveau interministériel, du caractère essentiel de nos missions en tant que grand ministère régalien. Une cartographie a été menée avec les directions. Des axes de travail ont été dégagés à l’issue des consultations locales. Toutes ces propositions ont été adressées aux organisations syndicales : aucune d’entre elles n’aboutit à remettre en cause les missions de notre ministère et nous resterons vigilants sur ce point.

Ce constat vaut aussi pour la réforme territoriale : des orientations ont été fixées par le Premier ministre et les travaux de préfiguration ont été lancés sous l’égide des préfets. Mais là encore j’insiste sur le fait que les communications officielles du Gouvernement reconnaissent le caractère spécifique des services du ministère.

Certes, il y a une nécessité, qui est de s’adapter à la nouvelle carte régionale, et elle vaut aussi pour les grands réseaux de Bercy. La ligne doit être celle du regroupement régional mais tout en maintenant un équilibre territorial. Les services d’un ministère aussi essentiel à l’Etat que le nôtre ne sauraient se soustraire à cette logique, mais ces évolutions devront évidemment s’accomplir dans la durée et en tenant compte de l’histoire et des missions de chaque direction. C’est notamment le cas pour la DGFIP, qui reste une grande administration départementale, et pour la Douane, qui a son organisation propre, ainsi que pour l’INSEE.

Je vous rappelle à cet égard que ce sont 5.000 agents des ministères économiques et financiers (sur 140.000) qui exercent leurs fonctions dans un service de niveau régional, dont 1.500 dans une région dont la capitale pourrait perdre son statut de chef-lieu de région du fait de la fusion. Ce chiffre de 1.500 agents, qui reste potentiel car aucune décision n’est prise à ce stade sur la future organisation des services- doit être rapproché de celui des mutations au sein de notre ministère, qui se comptent chaque année au nombre de 10.000.

Au regard de ces chiffres, il apparaît clairement que nous sommes en mesure de gérer dans de bonnes conditions les conséquences potentielles de cette réforme.

C’est d’ailleurs à cet effet, que j’ai souhaité qu’un dispositif d’accompagnement ministériel soit mis en place sous l’égide du secrétaire général, afin de faciliter les reclassements au sein de Bercy. J’ai également demandé au secrétaire général d’organiser un dialogue social spécifique, sur une base mensuelle, afin de vous rendre compte sans délai de l’avancée des discussions au niveau ministériel et interministériel.

Cette information permanente est nécessaire, surtout dans une période où le service public doit s’adapter sans cesse, et nous avons besoin des informations et des revendications que vous faites remonter du terrain.

Nous essayons toujours d’en tenir compte, y compris lorsque le contexte budgétaire est difficile.

Cela a été le cas à la Douane, où nous avons réussi à trouver un accord majoritaire sur l’accompagnement des restructurations. Nous avons entendu la revendication d’une revalorisation de l’IMT pour les 16.000 agents de la Douane, et cet arrêté, qui vient d’être signé ce matin par Marylise Lebranchu, Christian Eckert et moi-même, sera publié dans les jours qui viennent.

S’agissant du complément spécifique de restructuration prévu pour les agents impactés par la réforme, nous avons finalement fait le choix d’un texte spécifique à la Douane et susceptible d’être publié dans des délais plus brefs, sans attendre le dispositif d’accompagnement annoncé au niveau interministériel. Ce projet de décret a été transmis au guichet unique et pourra être publié avant l’été, de manière à ce que toutes les opérations de restructurations ouvertes depuis le 1er septembre 2014 puissent être prises en compte, comme nous nous y sommes engagés.

En matière indemnitaire également, de nombreux échanges ont eu lieu avec les organisations syndicales sur les modalités de remplacement de la prime d’intéressement collectif. Plusieurs pistes ont été explorées, mais j’ai souhaité prendre en compte votre revendication d’un geste à destination de tous les agents. Une somme uniforme sera donc versée à tous les agents pour 2015. Son montant tournera vraisemblablement autour de 100€ afin d’inclure tous les agents du ministère.

Je souhaite néanmoins que les discussions se poursuivent au niveau directionnel, avec un point de rendez-vous à l’automne, car je souhaite que le dispositif puisse continuer à évoluer dans un sens qui, tout en demeurant collectif, permettrait de reconnaître les engagements ou les efforts particuliers demandés pour un temps donné à un métier, un secteur professionnel ou une équipe.

Notre ministère et nos missions ont des spécificités fortes, qui sont à la fois le fruit de notre histoire et une reconnaissance des efforts particuliers qui sont demandés quotidiennement à nos agents. J’y suis attaché, et nous nous efforçons, avec mes collègues de Bercy, de les préserver, en dépit du contexte que vous connaissez

C’est le cas du budget de l’Action Sociale, qui a été maintenu et qui garantit un niveau de droits élevé à tous nos agents. J’ai par ailleurs mandaté le secrétaire général pour relancer la concertation sur les risques psycho-sociaux dans le cadre d’une discussion plus large sur les conditions de travail et la santé au travail. J’ai également décidé que les principales conclusions de la négociation sur l’égalité professionnelle puissent être traduites dans un plan d’action qui vous sera notifié aujourd’hui même.

Je pense également au plan ministériel de qualification, dont nous avons décidé de maintenir le principe cette année encore et qui offre des possibilités de promotion privilégiées pour près de 650 agents du ministère en 2015.

Spécificité aussi de notre régime indemnitaire, avec le nouveau dispositif interministériel dit "RIFSEEP" qui, pour les corps à statut commun et les agents percevant la prime de fonctions et de résultat (la PFR), préservera les spécificités de notre système actuel, à savoir sa modulation réservée pour les A et A+ mais qui donne la préférence à une logique de fonctions pour les B et les C.

Ce doit être enfin le cas des droits syndicaux, où nous avons pris la décision de maintenir le principe de l’arrêté ministériel, même réduit, mais où nous souhaitons que la discussion puisse s’engager sous l’égide du secrétaire général, à la fois sur la question des « quasi-permanents » -régime qui offre des garanties indispensables à ceux qui font le choix de s’engager au service d’une organisation syndicale- ainsi que sur certaines pratiques qui méritent d’être revisitées. Ces discussions vont dans le sens de celles que le ministère de la fonction publique s’apprête à ouvrir à son niveau : il est donc utile que nous puissions également, à notre niveau, nous inscrire dans ce mouvement.

Sur tous ces points, je sais que les discussions ne seront pas toujours faciles, mais au-delà des différences légitimes de position des uns et des autres, je pense qu’il doit y avoir une conviction commune, qui est la reconnaissance que nous devons aux agents et le respect que nous devons au service public qui nous anime tous.